Nos illustrations

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse de photographie**

Band (Jahr): **14 (1902)**

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

joindre à leurs photocopies de concours des épreuves supplémentaires non coupées et tirées sur papier au chlorure ou à l'albumine. Ils pourront, en outre, s'ils le jugent utile, accompagner leurs épreuves de notices explicatives.

ART. 7. Le concours comprend huit sections, à l'exclusion formelle de toutes autres :

1° Instantanées de tous formats. 2° Paysages ou marines, avec ciel nuageux. 3° Vues stéréoscopiques et vérascopiques. 4° Diapositives à projections, teintées ou non. 5° Agrandissements. 6° Menus et cartes postales illustrés. 7° Intérieurs, avec ou sans magnésium. 8° Scènes de genre et figures drapées.

ART. 8. La valeur artistique et technique des épreuves sera établie d'après une cote maxima de cent points. Ceux attribués à chacune d'elles, par chaque membre du jury, seront totalisés et inscrits ensuite au verso : les récompenses seront décernées dans chaque série aux auteurs ayant obtenu la cote d'ensemble la plus élevée.

ART. 9. Les prix consisteront en médailles d'argent et de bronze et une ou plusieurs mentions honorables, suivant les cas, et si les photographies sont jugées dignes de ces récompenses par le Jury. (Il ne pourra être décerné de prix *ex-æquo.*) Un magnifique diplôme format 50 × 60, sera en outre attribué à chaque lauréat.

ART. 10. Le Jury se réserve le droit d'exiger, le cas échéant, la communication des phototypes ayant servi à l'obtention des épreuves de concours, et aussi celui de scinder en deux la troisième section, si le nombre des épreuves de chaque format le permet.

ART. 11. Les diapositives à projections devront être montées conformément aux décisions du Congrès, insérées dans un petit opuscule spécial de M. Molteni, dont un exemplaire illustré sera remis à chaque concurrent qui en fera la demande au président.

ART. 12. Les épreuves des concurrents leur seront retournées s'ils les réclament, *mais à leurs frais.*

ART. 13. Le Jury chargé d'examiner les épreuves sera composé de personnes étrangères à l'Association, et choisies, autant que possible, parmi les Membres d'une Société Photographique Correspondante. Les membres du Jury seront au nombre de cinq, donnant chacun une note maxima de 20 points à chaque épreuve soumise à son appréciation.

ART. 14. Le résultat du Concours fera l'objet d'un rapport détaillé, qui paraîtra dans l'organe officiel de l'Association, dans lequel pourra, en outre, être publiée éventuellement l'œuvre la plus remarquable de ce concours.

ART. 15. Tous les cas non prévus dans le présent programme seront réglés sans appel par le Jury.

Nota. — Les adhésions seront reçues dès à présent au domicile du président, A. SAVARY, 28, Place de la Gare, Rennes.

Nos Illustrations.

Vignette, du prof. Wilczeck, Lausanne. — *Tête de femme,* de M. G. Wolfsgruber à Aarau. — *Paysage d'hiver**, de M. J. Feuerstein à Schuls. — *Dans la haute montagne**, de M. J. Feuerstein à Schuls. — *A Saint-Sulpice**, de M. E. Bornand à Lausanne. — *A Zermatt**, de M. E. Bornand à Lausanne. — *Etude de nu,* de M. Ch. Messaz à Lausanne. — HORS TEXTE : *Etude de fleurs,* de M. Ch. Messaz, à Lausanne. — *Paysage,* de M. John-F. Revillod à Nyon.

* Quatrièmes prix du 2d concours du *Journal suisse des Photographes.*

Administration, abonnements et annonces : **CORBAZ & Cie, Lausanne.**
Rédaction : **Dr R.-A. REISS, Lausanne.**